



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD
DE L'ORDRE DES MÉDECINS
2, rue de la Collégiale (angle Place du Concert)
59043 LILLE CEDEX
Tél.: 03 20 31 10 23
Mail : nord@59.medecin.fr
www.ordre-medecin-nord.com

Photographie

DEMANDE DE LICENCE DE REMPLACEMENT

en..... (1)

I. RENSEIGNEMENTS D'IDENTITÉ ET D'ORDRE GÉNÉRAL

1. Nom :

2. Prénoms :

3. Nom de naissance (ou de jeune fille) :

4. Nationalité (2) :

5. Date et lieu de naissance :

6. Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable (obligatoire) :

E-mail (obligatoire) :

(1) Préciser la spécialité concernée.

(2) Produire toutes pièces justificatives : copie carte d'identité ou passeport en cours de validité ou à défaut, attestation de nationalité délivrée par une autorité compétente.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉTUDES

7. Université où vous effectuez vos études de médecine en vue du diplôme d'État français :

.....
.....

8. Formation médicales spécialisée préparée :

- Date d'entrée en DES ou DESC : 

- Nombre de semestres validés : 

- Avez-vous soutenu votre thèse ? (3) oui non

si oui, lieu de soutenance et date : 

- Avez-vous validé la totalité de votre internat ? oui non

si oui, à quelle date ? : 

- Êtes-vous en cours de soutenance de thèse ? (4) oui non

si oui, quelle est la date prévue pour cette soutenance ? 

9. Avez-vous déjà fait des remplacements : oui non

Énumérez les noms et adresses des médecins remplacés, les dates et la durée des remplacements :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(3) Si vous avez répondu par l'affirmation à cette question, produire une attestation sur l'honneur précisant que vous avez soutenu votre thèse le (date de thèse) mais n'étant en possession du DES (fournir une copie du diplôme).

(4) Produire attestation d'inscription en année de thèse.

10.1 Une ou des sanctions disciplinaires universitaires ont-elles été prononcées contre vous ?

oui

non

Si oui, lesquelles ?

A quelle date ?

--	--	--	--	--	--	--	--

10.2 Une ou des sanctions ont-elles été prononcées contre vous par la juridiction disciplinaire ou la Section des Assurances Sociales de l'Ordre des Médecins ?

oui

non

Si oui, lesquelles ?

A quelle date ?

--	--	--	--	--	--	--	--

11. Avez-vous subi des condamnations pénales ?

oui

non

Si oui, lesquelles ?

A quelle date ?

--	--	--	--	--	--	--	--

12. Une instance judiciaire, disciplinaire ou devant la Section des Assurances Sociales de l'Ordre des Médecins, est-elle actuellement en cours à votre égard ?

oui

non

Reproduire à la main : J'atteste sur l'honneur la véracité des déclarations ci-dessus»

Date et Signature

N.B. : Aucune autorisation ou aucun renouvellement d'autorisation ne peut être délivré au-delà de la troisième année à compter de l'expiration de la durée normale de la formation prévue pour obtenir le diplôme de troisième cycle de médecine, préparé par l'étudiant (article R.4131-2 du code de la santé publique).

III. PIÈCES À FOURNIR

1^{ÈRE} DEMANDE DE LICENCE

Pour les spécialistes en M.G.:

- Présent questionnaire
- Copie carte d'identité (recto/verso), ou de votre passeport, en cours de validité
- 2 photographies [format d'identité](#)
- Attestation de validation du 2^{ème} cycle des études médicales en France ou dans un État Européen
- Attestation de la Faculté précisant que vous avez validé 3 semestre d'internat dont 1 chez le praticien
- Un certificat de scolarité de la Faculté de médecine de Lille pour l'année universitaire en cours

Pour les autres spécialistes :

- Présent questionnaire
- Copie carte d'identité (recto/verso), ou de votre passeport, en cours de validité
- 2 photographies [format d'identité](#)
- Attestation de validation du 2^{ème} cycle des études médicales en France ou dans un État Européen
- Relevé de stages (à demander à l'ARS)
- Un certificat de scolarité de la Faculté de médecine pour l'année universitaire en cours

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

- 1 photographie [format d'identité](#)
- Un certificat de scolarité de la Faculté de médecine pour l'année universitaire en cours

IV. FORMALITÉS DU REMPLACEMENT

- Contacter une assurance en responsabilité professionnelle ;
- Demander une immatriculation à l'URSSAF dans les 8 jours du premier remplacement ;
- S'affilier à la CPAM lorsque le cumul de 31 jours de remplacement a été atteint ;
- S'assurer que le médecin remplacé a bien fait les démarches de déclaration de son remplacement auprès du Conseil départemental de son lieu d'installation (article 65 du Code de déontologie médicale), sinon, il s'agira d'un exercice illégal de la médecine (!).
- Signer un contrat de remplacement avec le médecin remplacé, indiquant la période de remplacement et la rétrocession d'honoraires (contrat type sur notre site internet). Ce contrat est à rédiger en 3 exemplaires, dont un est à communiquer au Conseil.
- Ne pas oublier de renouveler sa licence au 15 novembre de chaque année, avec le certificat de scolarité de la nouvelle année universitaire et une photo.

NB : Une fois la thèse passée et le DES obtenu, l'inscription au Tableau de l'Ordre sera obligatoire et la licence ne sera plus utile pour pouvoir remplacer. Renseignez-vous auprès du Conseil.

Date limite de licence de remplacement avant soutenance de thèse

Médecine générale : 6 ans après la 1^{ère} année de 3^{ème} cycle.

Chirurgie : 8 ans à compter de la nomination au concours de l'internat.

Autres spécialités : 7 ans à compter de la nomination au concours de l'internat.